

DE CRUE ET D'EAU

LA LETTRE DE L'ENTENTE OISE-AISNE

Établissement Public Territorial de Bassin mobilisé pour réduire le risque d'inondation et préserver l'environnement

ÉDITO



Nos actions s'inscrivent dans la durée pour répondre aux attentes de nos membres en termes de prévention des inondations, de ruissellement, de gestion des milieux aquatiques et de préservation de l'environnement.

Cet hiver a été marqué par des **crues successives** sur les rivières Oise et Aisne et leurs affluents, peu intenses mais nombreuses de sorte que les niveaux sont restés élevés et les terrains saturés. Nous surveillons de près les cours d'eau et avons diffusé des points de situation de la crue à nos membres afin qu'ils puissent informer et mettre en garde leurs populations.

Toujours dans l'optique d'accompagner les collectivités, nous avons lancé un nouvel outil qui permet aux entreprises, situées dans les intercommunalités membres, d'évaluer leur niveau de préparation au risque inondation afin qu'elles puissent, si besoin, mettre en place des mesures supplémentaires.

Je vous rappelle également que nous proposons le **dispositif Inond'Action** qui permet aux entreprises de moins de 20 salariés, aux établissements publics ou aux habitants, de bénéficier de 80% de subventions sur les travaux pour protéger le bâti. Si vous souhaitez faire connaître ce dispositif, sachez que nous organisons des réunions publiques d'information à la demande.

Afin d'aider les communes à la **gestion de crise**, nous avons également initié un important travail d'identification des enjeux (habitat, réseaux électriques...) pour informer les collectivités des potentiels dommages provoqués par les crues.

Nous nous déplaçons afin de présenter ce travail aux intercommunalités qui le souhaitent. Cela nous permet aussi d'instaurer un dialogue constructif afin d'enrichir ces bases de données avec tous les services concernés.

À la demande de la **Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte**, nous avons participé à une réunion tripartite des porteurs de projets pour le territoire : **Longueil II** pour l'Entente, **MAGEO** pour VNF et la **mesure compensatoire** prévue à **Pontpoint** pour le canal Seine-Nord Europe pour que les élus du territoire puissent mieux comprendre les interactions des trois projets. Je tiens d'ailleurs à rappeler que nous sommes très attachés à co-construire ce projet d'extension du site d'écrêtement de crues de Longueil-Sainte-Marie.

Enfin, les récents événements survenus dans le Nord et le Pas-de-Calais nous ont, une fois encore, montré que la question des inondations peut nous impacter à tout moment. **La gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations et le ruissellement sont des problématiques qui peuvent être liées.** C'est pour cette raison que notre expertise se déploie sur ces trois compétences, à niveau d'ambition élevé et à coût maîtrisé notamment grâce à la mutualisation.

De **nouveaux aménagements d'hydraulique douce** sont d'ailleurs à l'étude dans l'**Aisne, la Meuse, l'Oise et le Val d'Oise** pour limiter les coulées de boue.

Je vous invite à découvrir dans cette lettre d'informations l'ensemble des projets que nous poursuivons sur les territoires. Très bonne lecture.

Gérard SEIMBILLE

Président de l'Entente Oise-Aisne



Retour sur les crues hivernales 2023/2024

P 2 et 3



Un label pour évaluer le niveau de préparation des entreprises

P 6



Le syndicat du bassin versant de la Verse intègre l'Entente

P 24

Actualités

Bassin versant

Retour sur les crues hivernales 2023/2024

L'hiver 2023/2024 a été marqué par des crues successives sur les rivières Oise et Aisne et leurs affluents de janvier à mars. Les pics atteints correspondent à des niveaux observés tous les deux ou trois ans en cette période hivernale.



Crue de l'Oise à Proisy (02).



Crue de la Vaux à Signy-l'Abbaye (08).



Crue du Ton à Éparcy (02).

Les pics ont duré plusieurs jours formant des plateaux successifs. Le cumul de pluie enregistré du 1^{er} novembre 2023 au 20 mars 2024 sur l'amont du bassin s'élève à 600 mm alors que les cumuls de pluie de l'hiver 2020/2021 étaient de l'ordre de 450 mm et avaient déjà généré des débordements. À titre d'exemple, le 2 janvier 2024, le cumul maximum enregistré en 24h, sur l'amont du bassin, s'est élevé à 45 mm et à 40 mm les 21 et 22 février 2024.

Les précipitations importantes et successives ont saturé les sols et les niveaux d'eau sont restés haut jusqu'à fin mars.

Des débordements ont été constatés par exemple sur les secteurs amont de la rivière Oise (02), de la rivière Aisne (08), et de leurs affluents notamment sur la Verse (60) et la Serre (02).



Crue de l'Oise à Guise (02).

Les deux casiers de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie (60) gérés par l'Entente ont été maintenus ouverts pour que l'eau de crue y pénètre librement. Cet ouvrage aménagé par l'Entente permet de capter gravitairement les eaux des crues majeures de l'Oise.

Dans le Val d'Oise, le niveau de l'Oise a atteint 2,42 m à Pontoise. Des débordements ont été constatés sur l'agglomération de Cergy Pontoise (95) du fait d'une crue de la Seine. L'Entente a participé à la cellule de crise mise en place par l'agglomération pour les informer de la situation en cours.

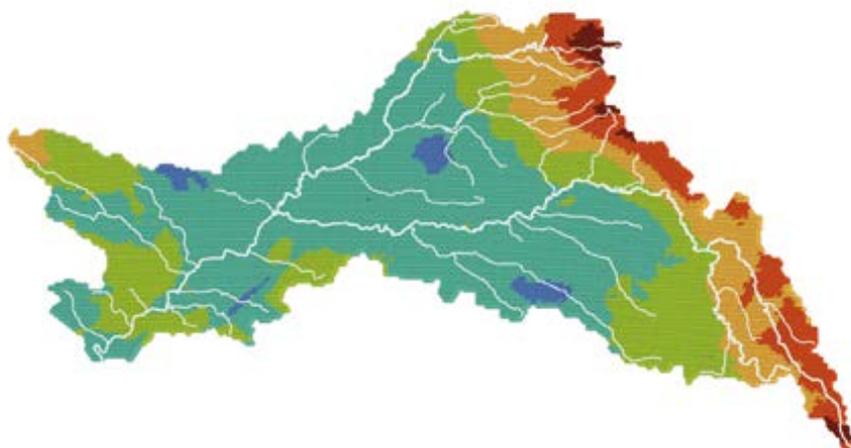
Les barrages de Proisy et de Montigny-sous-Marle n'ont pas régulé car les niveaux d'eau n'ont pas atteint les seuils de déclenchement fixés par les règlements d'eau. Néanmoins, les équipes de l'Entente se sont rendues sur place pour suivre l'évolution.

Les niveaux maximums atteints cet hiver en comparaison avec ceux de l'hiver 2021, en mètres (année significative pour les crues contrairement à 2022 - année sèche)

STATION VIGICRUES ET ENTENTE OISE-AISNE	HIVER 2021	HIVER 2023/2024
OISE		
HIRSON	2,38	2,87
PROISY (la cote de régulation est de 107.80 m NGF)	107,59	107,62
ORIGNY-SAINTE-BENOITE	3,06	2,91
CONDREN	2,78	2,65
SEMPIGNY	4,42	4,14
VENETTE	5,19	4,84
CREIL	1,64	1,28
L'ISLE ADAM	4,79	4,32
PONTOISE	3,08	2,42
AISNE		
MOURON	3,56	3,52
VOUZIERIS	4,06	3,98
GIVRY	4,83	4,83
BIERMES & RETHEL	2,34	2,59
ASFELD	2,24	2,43
BERRY AU BAC	4,05	4,05
SOISSONS STATION US	4,14	3,71
SERRE		
MONTCORNET	2,67	2,79
MARLE (pont de la Madeleine - cote de régulation 77.60 m NGF)	77,17	76,90
TON		
ORIGNY-EN-THIERACHE	2,76	2,80

Actualités

Bassin versant de l'Oise et de l'Aisne.



Cumul de pluie du 1er novembre 2023 au 20 mars 2024 (mm)

- 225 - 300
- 300 - 375
- 375 - 450
- 450 - 525
- 525 - 600
- 600 - 675



RETROUVEZ LES POINTS DE SITUATION publiés par l'Entente sur le site Internet et les réseaux sociaux. Ces informations ont également été envoyées directement aux membres de l'Entente.



[MÉMOIRE DU RISQUE]

1993-2023, retour sur la « crue du siècle »

Il y a 30 ans, les crues majeures des rivières Oise, Aisne et leurs affluents ont touché l'ensemble du bassin versant Oise-Aisne. Des milliers d'habitants ont été évacués, des personnes sont décédées, les activités économiques et les services publics ont été interrompus ou fortement perturbés, les écoles ont été fermées, la circulation est devenue impossible, l'eau potable est venue à manquer...

100 000 habitants ont été inondés et les dommages ont été estimés à l'époque à plus de 97 millions d'euros à l'activité, dont plus de 76 millions pour l'industrie, plus de 14 millions pour le commerce et l'artisanat, et plus de 6 millions pour l'agriculture.

Cette montée des eaux a été provoquée par une succession d'épisodes de pluies intenses qui a surpris la population durant les fêtes. La hauteur des eaux a atteint son maximum aux alentours de Noël. Pour faire face, un énorme élan de solidarité s'est mis en place pour porter secours aux sinistrés.

La crue de 1993, a permis de prendre conscience de la vulnérabilité des territoires face aux risques naturels. Depuis cette date, d'autres crues se sont produites sur le bassin, notamment en 1995. À la suite de ces événements importants, des actions ont été menées à l'échelle du bassin pour limiter les inondations d'une telle ampleur. **Trois grands ouvrages hydrauliques ont été**



Vue aérienne de la crue de 1993 sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60) © C. Schryve.

construits : le **site d'écêtement des crues de l'Oise de Longueil-Sainte-Marie (60)** et l'**ouvrage de régulation des crues de l'Oise à Proisy (02)** en 2009, ainsi que l'**ouvrage de régulation des crues de la Serre à Montigny-sous-Marle (02)** en 2019.

RETROUVEZ LE LIVRE PHOTO réalisé par l'Entente Oise-Aisne en 2013 à l'occasion des 20 ans de la crue.



[RENCONTRES / PARTAGE D'EXPÉRIENCE]

L'Entente échange avec d'autres structures publiques dans l'intérêt général afin de créer des synergies et d'enrichir le débat et les réflexions sur la prévention des inondations.

Visites de l'ouvrage d'écroulement de crues de Longueil-Sainte-Marie

Une visite de l'ouvrage a eu lieu le 25 janvier pour **Christian Guyard**, Sous-préfet de Compiègne, et **Éric Warlouzet**, maire de Les Ageux et Vice-président de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte, en présence de **Gérard Seimbille**, Président de l'Entente ; ainsi que le 20 mars pour **Claude Dulamon**, Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis (60), et **Bruno Dauguet**, maire de Pontpoint et Vice-président de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte. Le **site de Longueil-Sainte-Marie**, en service depuis 2009, a été conçu afin d'optimiser les capacités d'écroulement de crue du lit majeur de l'Oise par remplissage gravitaire avec une capacité

de 12 millions de m³. Il est particulièrement efficace pour des crues telles que celles de 1993 et 1995. Afin d'augmenter ses capacités et de les mobiliser intégralement pour une plus large gamme de crues, **l'Entente s'est engagée dans une réflexion pour augmenter la capacité de stockage du site à 24 millions de m³**, rehausser certains casiers de l'ouvrage existant et les équiper de pompes de relevage.

Ce projet que **l'Entente souhaite co-construire avec les élus du territoire**, bénéficierait à plus de **10 000 personnes** et représenterait au quotidien un formidable **outil touristique et environnemental** avec le développement de lieux de promenade pour piétons et cyclistes, et un site dédié à l'observation de la biodiversité



De gauche à droite : Jean-Michel Cornet, directeur de l'Entente ; Éric Warlouzet, Vice-président de la CCPOH ; Gérard Seimbille, Président de l'Entente ; et Christian Guyard, Sous-préfet de Compiègne (60).



De gauche à droite : Bruno Dauguet, Vice-président de la CCPOH ; Gérard Seimbille, Président de l'Entente ; Jean-Michel Cornet, directeur de l'Entente ; et Claude Dulamon, Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis (60).



Intervention de Jean-Michel Cornet, directeur de l'Entente, au Meet'ing le 26 octobre 2023 à Paris.

L'eau s'invite au carrefour de l'ingénierie

Le 26 octobre, **Jean-Michel Cornet**, directeur de l'Entente Oise-Aisne, est intervenu lors d'une **table ronde au Meet'ingé**, le carrefour de l'ingénierie, à Paris, à l'invitation du Syntec ingénierie, fédération professionnelle de l'ingénierie.

Sur le thème de **L'eau et du changement climatique, comment relever le défi de la résilience et de la sobriété ?**, il a rappelé que si la sécheresse de 2022 interroge la société sur sa fragilité face à la carence d'eau, il ne faut pas oublier que l'été 2021 a enregistré, dans le nord de la France, en Belgique et en Allemagne, des records de pluviométrie de sorte que ce sont plutôt les **événements extrêmes qui deviennent plus fréquents**.

Actualités

L'Entente présente à la commission départementale des risques majeurs de l'Aisne

Lors de cette commission, qui s'est déroulée en Préfecture de Laon, le 17 novembre, présidée par **Damien Tournemire**, Sous-préfet et directeur de cabinet du Préfet de l'Aisne, un focus particulier a été effectué sur la situation du territoire départemental en matière de risque inondation. Les actions de l'Entente au titre de la prévention des inondations ont été détaillées, notamment le fonctionnement de l'ouvrage de Proisy, le dispositif Inond'action et les systèmes d'endiguement. **Dominique Ignaszak**, Vice-président de l'Entente participait également à la réunion.



Commission organisée à Laon (02) le 17 novembre.



Intervention du service des ouvrages et de l'exploitation de l'Entente au séminaire de France digues le 9 octobre.

L'Entente intervient au séminaire de France digues

L'Entente a participé à la journée technique **Piloter les études hydrauliques** organisée par France digues en partenariat avec la métropole du Grand Paris et le Laboratoire national d'hydraulique et environnement (LNHE/EDF) les 9 et 10 octobre. Le service des ouvrages et de l'exploitation de l'Entente est intervenu en table-ronde pour témoigner du travail mené sur les études hydrauliques et partager les retours d'expérience. Une visite des systèmes d'endiguement sur les quais de Seine et du LNHE/EDF a eu lieu à l'issue de cette journée d'échanges.



Événement

L'Entente fête la Nature en Noyonnais

À l'occasion de la journée internationale de la biodiversité, l'Entente organise un événement tout public « Nature en Noyonnais » le mercredi 22 mai à Pont-l'Évêque (à proximité de Noyon - 60).

Des animations nature et des balades commentées seront proposées par l'Entente et ses partenaires pour tout comprendre sur la gestion des milieux aquatiques, du cycle de l'eau, des espaces verts, ...

L'Entente agit sur ce territoire pour trois compétences (prévention des inondations, ruissellement et gestion des milieux aquatiques) transférées par la **Communauté de communes du pays Noyonnais**.

Vous êtes tous invités à cet événement gratuit et grand public !

RETROUVEZ
LE PROGRAMME



PAPI de la vallée de l'Oise



Un label pour évaluer le niveau de préparation des entreprises face au risque d'inondation

L'Entente poursuit son travail d'amélioration de la connaissance sur les conséquences directes et indirectes des inondations de la vallée de l'Oise.

Pour répondre aux enjeux économiques situés sur les intercommunalités adhérentes, l'Entente et l'association RESILIANCES, ont lancé, en partenariat, une expérimentation le 8 novembre dernier. L'objectif est de proposer aux entreprises de ces territoires d'effectuer un bilan de leur capacité et leur niveau de préparation face aux risques majeurs, avec un focus spécifique sur la prise en compte du risque inondation. Ce bilan donne lieu à une labellisation de l'entreprise, le RESISCORE, label de l'association Résiliances. Pour ce faire, l'Entente a rencontré les élus et services de plusieurs intercommunalités situées dans le périmètre PAPI de vallée de l'Oise telles que la **Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte** (60), la **Communauté de communes du haut val d'Oise** (95) et l'**Agglomération Creil sud Oise** (60) pour leur présenter la démarche. Les 10 audits proposés ont été réalisés, début 2024, dans les entreprises volontaires du secteur industriel sur ces trois territoires. Les premiers retours sont satisfaisants. Cela leur permet de disposer d'éléments d'informations sur les risques naturels, complétés ensuite par l'envoi de fiches pratiques pour sensibiliser leurs salariés et améliorer leur préparation à la crise. Suite au succès rencontré, les **élus de l'Entente ont décidé** en comité syndical du 28 mars **de renouveler le partenariat pour 20 audits supplémentaires**. Cette expérimentation a été labellisée en 2023 lors des Journées Nationales de la Résilience par les Ministères de l'Écologie et de l'Intérieur.



Audit réalisé au sein de l'entreprise SID à Pontpoint (60) le 28 février.



Audit réalisé Aux Carrières du Boulonnais à Rieux (60) le 15 janvier.

inond'action

DISPOSITIF DE PROTECTION INDIVIDUELLE
CONTRE LES INONDATIONS



© Image : Freepik

[AIDE AUX TRAVAUX]

73 diagnostics ont été effectués depuis l'ouverture du dispositif en octobre 2021.

Nombre de diagnostics par département :

Aisne : 8 / Ardennes : 10 / Meuse : 3 / Oise : 30 / Val d'Oise : 22.

Des travaux ont été engagés dans 25 logements avec un financement de 125 000 € par l'Entente Oise-Aisne correspondant à 80 % des travaux réalisés.

Pour rappel, ce dispositif s'adresse à tous les habitants des intercommunalités membres de l'Entente et permet aux propriétaires de bénéficier de 80 % de subventions pour des travaux protégeant leurs logements contre les inondations.

L'Entente Oise-Aisne est à votre disposition pour organiser des réunions publiques dans votre commune durant lesquelles toutes les questions pourront être posées.

Entente Oise-Aisne : 03 44 38 83 83

entente@oise-aisne.fr

EN SAVOIR +
sur le dispositif
Inond'action



PAPI de la vallée de l'Oise



Sensibilisation dans les écoles de Creil

Les 12 et 14 mars, et 9 avril, l'Entente Oise-Aisne a sensibilisé au risque inondation cinq classes de l'école Marcel Philippe à Creil (60) en partenariat avec l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées, le service de Prévention des risques majeurs de la ville de Creil et le SDIS de l'Oise (centre d'intervention de Creil).

Ainsi durant une demi-journée, les élèves ont abordé les notions du cycle de l'eau, des phénomènes de crues, les conséquences d'une inondation, et les bons gestes à adopter pour se protéger.

L'Entente se tient à la disposition des enseignants qui souhaitent organiser des interventions de sensibilisation au sein de leurs écoles primaires. Ces animations peuvent s'inscrire dans le cadre des classes d'eau. N'hésitez à pas à relayer l'information !



Sensibilisation scolaire pour les élèves de CE2 à l'école Marcel Philippe de Creil (60) le 12 mars.

Gestion du ruissellement

Entretien des aménagements d'hydraulique douce



Taille des saules dans la ravine à Valmondois (95) pour les bouturer .

Début mars, l'équipe a effectué l'entretien hivernal des haies et des fascines implantées à Valmondois (95) et à Rarécourt (55). La taille des saules a permis de faire des boutures pour densifier les haies et assurer leur pérennité.

Ces aménagements d'hydraulique douce, mis en place par l'Entente, s'inscrivent dans un **programme d'actions pour limiter les coulées de boue et protéger les habitations** situées en aval. L'Entente met en place des solutions de lutte contre le ruissellement pour ses membres et **assure leur entretien.**



[VIDÉOS]

Comment limiter le ruissellement ? Comment fonctionnent les aménagements de maîtrise du ruissellement ?

L'Entente a réalisé deux vidéos pour expliquer le phénomène du ruissellement qui provoquent des coulées de boue et les actions proposées pour en limiter les effets.

Nous vous invitons à les découvrir et à les relayer !

VIDÉO :
Comment limiter le ruissellement ?

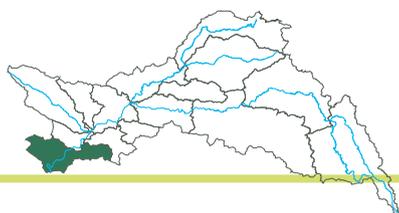


VIDÉO :
Comment fonctionnent les aménagements de maîtrise du ruissellement ?



Les actions locales

Retrouvez toutes les actions locales menées par l'Entente Oise-Aisne présentées par unité hydrographique.



Oise confluence



Vauréal

Des aménagements pour limiter les coulées de boue

Des travaux d'aménagement d'hydraulique douce ont été finalisés début mars à Vauréal (95) pour protéger les habitations de l'avenue Gandhi qui avaient été impactées par des coulées de boue durant l'été 2021.

La solution proposée par l'Entente Oise-Aisne et menée en concertation avec les parties prenantes, la **Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise**, le **Département du Val d'Oise** et l'exploitant agricole, est basée sur des techniques d'hydraulique douce.

Une **haie sur talus** a été créée en lieu et place de l'entrée de champ pour barrer les eaux de ruissellement. Une **noüe** (fossé évasé) réalisée au pied du talus favorisera l'infiltration et conduira les futurs ruissellements vers le fossé de la route. Pour éviter l'envasement du réseau, **la noüe et l'angle de la parcelle seront enherbés**, l'herbe permettant de piéger les sédiments.

En compensation, **deux entrées de champ ont été créées** un peu plus loin pour maintenir l'accès à la parcelle ainsi qu'à celle située en face.

Ces aménagements ont fait l'objet d'une convention, avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et l'exploitant agricole, qui fixe les indemnités annuelles durant 20 ans.

Le montant de l'opération s'élève à 22 410 € HT **subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie**.



Plantation de la haie sur talus à Vauréal (95).



Deux entrées de champs ont été créées.

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise Atelier « prévention du risque d'inondation »



Atelier organisé au siège de la CACP à Pontoise (95).



Le 22 janvier, un atelier a été organisé avec la **Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise** pour présenter aux élus locaux et aux services les conséquences et les perturbations causées en cas de crues majeures sur ce territoire. Il s'agissait pour l'Entente de **partager les informations des enjeux impactés directement** (logements, entreprises, ...) **ou indirectement** (électricité, eau, assainissement) et les dysfonctionnements induits sur la continuité des activités et services publics. À titre d'exemple, un travail spécifique a été mené, en partenariat avec certains opérateurs, concernant les coupures électriques lors

des crues. Les participants ont été invités à échanger autour de cartes et bilans chiffrés selon deux thématiques : **la préparation et l'anticipation de la gestion de crise et les actions de prévention et de réduction de la vulnérabilité** face aux inondations.

L'Entente se tient à la disposition des élus qui souhaitent organiser un atelier sur leur territoire.

**RETROUVEZ
LE RELEVÉ
DE CONCLUSIONS**



Saint-Ouen-l'Aumône

Présentation du dispositif Inond'action aux habitants

Le 8 novembre, l'Entente a présenté, en réunion publique, le dispositif Inond'action aux riverains potentiellement impactés par des inondations. Cette réunion a été organisée conjointement avec la mairie.

À la suite de cette réunion, **le dispositif a été adapté pour pouvoir être proposé à des résidences en copropriétés.**



Réunion publique organisée à l'invitation de Laurent Linquette, Maire de St-Ouen-l'Aumône (95).

Opération nettoyage au bassin des Pâtis

Comme chaque année, l'association *Les Ateliers et chantiers d'insertion de la Sauvegarde 95*, mandatée par l'Entente, a retiré 200 kg de débris le 13 février sur le site.

Ouvrages de Persan et Mours

Les systèmes d'endiguement de Persan et Mours ne font pas l'objet de dossier de classement car aucun document n'atteste de leur antériorité. Néanmoins, des études de danger ont été réalisées et les dossiers ont été transmis aux collectivités concernées courant mars. **L'Entente demeure gestionnaire des deux ouvrages et assure leur surveillance, et l'entretien est réalisé par les mairies.**

[EN BREF]

Nesles-la-Vallée

L'Entente a rencontré les élus, les exploitants et riverains, fin 2023 et début 2024 à plusieurs reprises, concernant les problèmes de ruissellement sur la commune. Un ciblage des talwegs (axes de ruissellement) dans les parcelles agricoles a été effectué et un programme d'actions est en cours de concertation avec les parties prenantes.



Coulées de boue le 4 juin 2021 dans la commune.

Grisy-les-Plâtres

L'Entente a rencontré les élus, le syndicat de rivières, le syndicat d'eau potable, les exploitants et riverains, fin 2023, concernant les problèmes d'écoulement sur la ferme de Berval.

Ronquerolles

La commune a fait l'acquisition d'un terrain qui pourrait faire l'objet d'un aménagement de lutte contre le ruissellement et l'érosion. Une rencontre a eu lieu fin mars avec le nouveau maire de la commune pour échanger à ce sujet.

L'Isle-Adam

L'Entente a donné un avis technique à la commune concernant un problème récurrent d'écoulement d'eau.

Neuville-sur-Oise

L'Entente a rencontré les riverains pour améliorer la compréhension des écoulements et des désordres. Une convention est en cours de signature avec la commune en vue de l'aménagement d'une noue à redents et d'un petit bassin sur les terrains communaux.

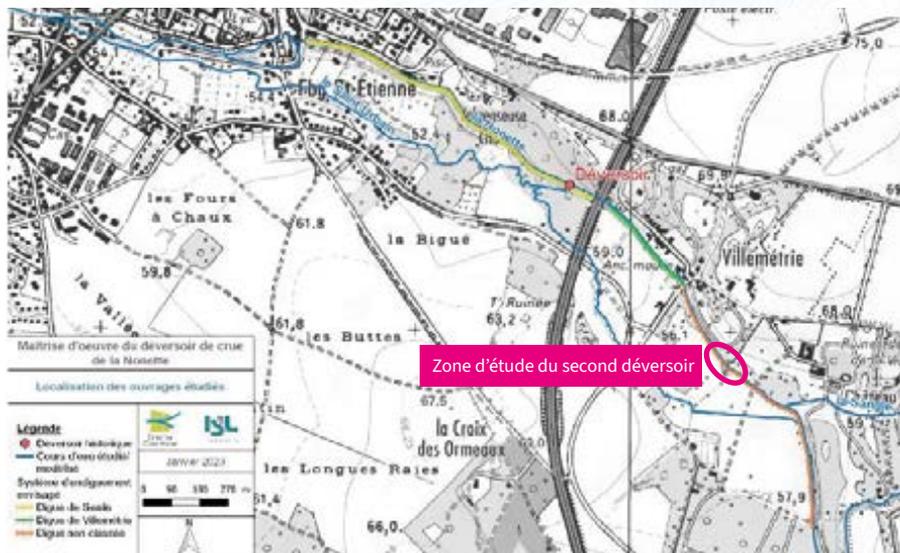
Jouy-le-Moutier

L'Entente a avancé sur l'étude de faisabilité pour mettre en place un aménagement d'infiltration dans un bois. Une rencontre avec le propriétaire a eu lieu en février et des échanges sont en cours avec les services de la DDT.



Nonette

Communauté de communes Senlis sud Oise Un deuxième déversoir à l'étude



Une réunion d'avancement du projet du second déversoir, a eu lieu le 14 décembre en présence des services de l'Entente, de la ville de Senlis et de la Communauté de communes Senlis Sud Oise. Les études techniques en cours permettront de définir la localisation, en fonction des contraintes hydrauliques et environnementales, ainsi que le dimensionnement de l'ouvrage.

L'Entente a rencontré les services de la DDT de l'Oise et de la DREAL Hauts-de-France, le 17 novembre, pour définir les modalités administratives du dossier de classement du système d'endiguement et de l'emplacement du second déversoir. Des conventions avec les propriétaires privés sont en cours de réalisation et le dossier sera déposé avant le 30 juin 2024 auprès des services instructeurs.

[EN BREF]

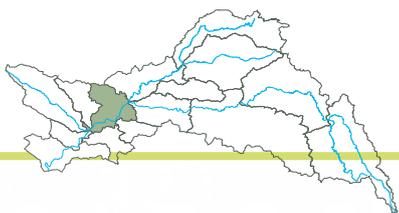
Othis

L'Entente a rencontré les élus locaux et effectué des visites de terrain, les 26 mars et le 8 avril, pour effectuer des relevés topographiques afin d'évaluer le niveau d'efficacité des trois bassins situés à Othis et Dammartin-en-Goële, et analyser les sous-bassins versants.

L'équipe a également débuté une analyse pour la faisabilité d'installation d'un nouvel aménagement de gestion des inondations sur le hameau de Beaumarchais.



Relèvements GPS le 8 avril à Othis (77).



Oise Aronde



EN SAVOIR +
Consultez
les documents
de présentation



Commissions hydrographiques Oise Aronde / Esches / Automne

Le 21 novembre, les trois commissions hydrographiques, Oise Aronde, Esches et Automne se sont réunies à Compiègne (60) sous les présidences d'Éric de Valroger, Raymond Gallègue, et de Benjamin Oury, en présence des services techniques des collectivités, des services de l'État, du Conseil départemental et régional. Une présentation des actions en matière de GEMA, Prévention des inondations et Ruissellement sur les trois unités hydrographiques a été effectuée. Ces échanges en présence de tous les acteurs intéressés permettent de mieux appréhender les compétences de chaque structure et bien comprendre les rôles de chacune.

Projet Longueil II Présentation des projets portés par le Canal Seine-Nord Europe, Voies Navigables de France et l'Entente Oise-Aisne sur le territoire des pays d'Oise et d'Halatte



Éric Warlouzet, Vice-président de la CCPOH ; Benjamin Chamberlin chef du projet MAGEO Voies navigables de France ; Lyna Pobda, Directrice territoriale SCSNE ; Gérard Seimille, Président de l'Entente, et Antoine Lefrançq, responsable des travaux environnement SCSNE, au siège de la communauté de communes le 6 décembre.

Une réunion a eu lieu le 6 décembre, présidée par Éric Warlouzet, Vice-président de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte, pour présenter les trois projets : la mesure compensatoire du canal Seine-Nord Europe prévue à Pontpoint, MAGEO (Mise au gabarit européen de l'Oise), et l'extension de l'ouvrage d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie (projet de Longueil II).

Ce rendez-vous avait pour objectif de **clarifier les rôles, de vérifier la bonne articulation entre les projets sur le territoire** et de **mieux appréhender**, pour les élus, **les modifications à venir sur les communes concernées**. L'Entente organise régulièrement des réunions afin d'effectuer des points d'étape sur le projet de Longueil II, avec la volonté de co-construire ce projet avec les élus et les habitants de la communauté de communes.

Avancée du projet de Longueil II

Résultats de l'inventaire faune et flore

Le bureau d'études Ingerop, qui a mené l'inventaire de la faune et de la flore réalisé sur quatre saisons, a rendu ses conclusions fin mars. L'étude a montré la présence de nombreuses espèces dont des espèces protégées. Une réunion aura lieu cet automne avec l'Entente et les bureaux d'études pour travailler sur la deuxième phase de l'étude d'impact environnemental qui portera sur la prise en compte de ces enjeux dans le projet d'agrandissement de l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise.

Sondages géotechniques

Mi-janvier, l'entreprise Ginger a réalisé des sondages géotechniques sur les sites identifiés (casier de l'Évêché à Pont-



Sondages géotechniques réalisés le 17 janvier.

Sainte-Maxence et Les Gats à Verberie) pour définir l'implantation des futures stations de pompage. Cette opération permet de connaître les caractéristiques mécaniques du sol jusqu'à 30 m de profondeur. Le système de pompage prévu dans le projet d'agrandissement de l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise permettra de maîtriser le remplissage des casiers. Les résultats des sondages seront transmis à l'Entente prochainement.



EN SAVOIR +
Consultez
le document
de présentation



Jaux

Des dispositifs de protection contre les inondations

Le 13 février, **Sidonie Muselet**, Maire de Jaux (60), a convié les services de l'Entente à une réunion publique pour **présenter les différentes solutions pour protéger les habitants face au risque inondation**. Plusieurs secteurs situés en zone inondable ont été identifiés et sectorisés avec des propositions adaptées. Le **dispositif Inond'action** a été proposé à la majorité des habitants concernés. Sur la cinquantaine de personnes présentes, une **trentaine** d'entre elles **se sont montrées intéressées par le dispositif** qui permet de réaliser des travaux de protection et de bénéficier de 80 % de financement. Sur un des secteurs, **l'Entente a proposé la mise en place d'un muret en fond de jardin pour protéger un ensemble de cinq maisons** exposées à des hauteurs d'eau importantes en cas de crue de l'Oise.

Oise Aronde

Présentation du dispositif Inond'action aux élus du canton de Compiègne 1

L'Entente Oise-Aisne a présenté, le 18 décembre, son dispositif Inond'action aux élus lors de la réunion annuelle de présentation des actions du Conseil départemental de l'Oise et des projets à venir sur les communes du canton. Ce fut l'occasion de rappeler le fonctionnement de ce dispositif qui finance 80 % du montant des travaux de prévention des inondations des logements des particuliers.



Réunion du 18 décembre à Couloisy (60).

Pont-Sainte-Maxence Réserve de l'Ois'eau

Capture de brochets pour la préservation de l'espèce



Capture de brochets à la réserve de l'Ois'eau (60).

Les 25 et 26 janvier, la **Fédération de pêche de l'Oise**, mandatée par l'Entente Oise-Aisne, a procédé à une capture de brochets dans la réserve de l'Ois'eau à Pont-Sainte-Maxence (60). Trois mâles et trois femelles, entre 70 et 95 cm, ont été transportés et relâchés dans la frayère artificielle à Verberie propriété de l'Entente, un site propice à la reproduction de l'espèce. Une petite vanne permet de maintenir un niveau d'eau dans la frayère le temps que

les œufs de brochets éclosent. Celle-ci est ouverte courant mai pour que les brochetons rejoignent la rivière l'Oise. À cette occasion, la Fédération de pêche et les services de l'Entente procèdent à un comptage et évaluent ainsi le succès de l'opération.

Cette pêche a lieu chaque année depuis 2014 et s'inscrit dans le plan de gestion de la réserve de l'Ois'eau de l'Entente. La réserve écologique est reconnue Espace Naturel Sensible par le Département de l'Oise qui participe financièrement à sa gestion. L'Entente Oise-Aisne mène une gestion active pour le maintien et le développement de la biodiversité.

Régulation des sangliers

En raison d'une importante population de sangliers sur le secteur de Pontpoint/Pont-Sainte-Maxence, occasionnant des dégâts sur les cultures avoisinantes, l'Entente a été contactée par le lieutenant de louveterie pour autoriser la réalisation de tirs de nuit. Après accord, les premiers tirs ont eu lieu mi-mars. Une battue administrative est à l'étude au vu des dernières observations avec la Fédération de chasse de l'Oise et les services de l'État pour réguler la population locale.

Entretien annuel

Dans le cadre du plan de gestion en cours, un entretien a eu lieu fin octobre/début novembre pour débroussailler, tailler les arbres et entretenir les observatoires.



Deux observatoires ont été dégradés cet automne. Les planches ont été démontées et emportées. Ces incivilités occasionnent des frais pour l'Entente Oise-Aisne et in fine aux contribuables. Elles polluent un site qui a vocation à préserver la biodiversité et offrir à nos concitoyens un espace naturel pour des promenades pédagogiques.

[EN BREF]

Creil

L'Entente va procéder au retrait de la végétation identifiée dans la digue béton de Creil (60) au cours du printemps. L'opération est estimée à hauteur de 22 420 € HT. L'ouvrage a été inspecté par les services de la DREAL le 18 avril dans le cadre de l'instruction du dossier de classement.

Compiègne ZI Nord

Le système d'endiguement de la ZI Nord dispose de **trois tronçons** : un **remblai** et un **muret longeant l'avenue du Vermandois** et un **remblai ceinturant l'entreprise Opella** (Ex Sanofi).

Cette dernière a déposé un projet de confortement de ce tronçon pour obtenir une protection de l'entreprise pour la crue centennale et devient donc gestionnaire au titre des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement). Une convention est en cours de rédaction entre l'Entente, l'Agglomération de la région de Compiègne, les communes de Compiègne, Choisy-au-Bac, et l'entreprise, afin de définir les rôles de chacun sur les nouveaux périmètres.

L'Entente envisage des travaux sur le tronçon en remblai (avenue du Vermandois) suite aux recommandations du bureau d'études agréé. Le montant de l'opération est estimé à 1 500 000 € HT et consiste à conforter le système d'endiguement et les berges, et à traiter la végétation.

Les dossiers de classement des systèmes d'endiguement de l'ARC ont été déposés avant le 30 juin 2023 et ont fait l'objet de retours de la part des services de l'État. Des travaux seront envisagés pour assurer la conformité des ouvrages.



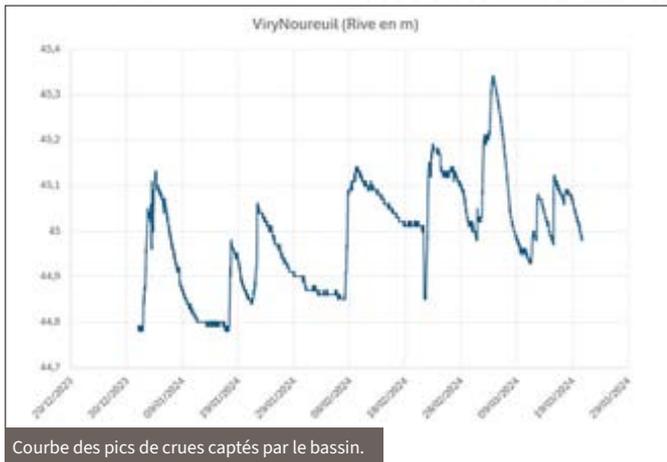
Zone d'étude de travaux du système d'endiguement de la ZI Nord à Compiègne (60).

Oise moyenne



Chaunois

Les habitants protégés grâce au bassin Les Prés de Mesne



Courbe des pics de crues captés par le bassin.

Avec les pluies abondantes de cet hiver, le bassin Les Prés de Mesne situé à Viry-Noureuil (02), s'est **rempli à sept reprises évitant ainsi des dommages aux habitations des communes bénéficiaires, Chauny et Viry-Noureuil (02)**. Le niveau du trop-plein a été atteint du 4 au 6 mars (cote 45,34 m NGF), **les eaux ont surversé en direction du fossé d'Embloi prévu à cet effet**.

Le **bassin**, conçu par le SIVOM de Chauny-Tergnier, géré par l'Entente Oise-Aisne, **permet l'écêtement des crues de la Rive**.

Le remplissage du bassin débute lorsque les eaux de la Rive atteignent la **cote de 45,06 m NGF** au niveau du déversoir. L'ouvrage permet ainsi de retenir **100 000 m³ d'eau**. Après la crue, les eaux sont évacuées par une vanne de vidange vers le canal latéral à l'Oise.

Chaunois / Pays de la Serre Organisation de la GEMAPI : 1^{er} COPIL du territoire pilote inondations

Le vendredi 22 mars, la **Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère** a organisé le premier COPIL du territoire pilote contre les inondations, qui s'est tenu en présence des représentants et services de l'État, des parlementaires, des élus locaux, des syndicats de rivières, de l'Agence de l'eau Seine Normandie, de Voies Navigables de France et des représentants de la profession agricole. Cette rencontre portait sur la restitution des travaux menés par les acteurs autour de l'organisation des compétences « eau » et des structures présentes sur le territoire du chaunois et du pays de la Serre.

L'objectif de ce travail est de **clarifier les actions et obligations réglementaires**, et répondre au « **qui fait quoi et qui est responsable de quoi ?** » afin d'améliorer la prévention et la gestion de la



COPIL organisé à la salle Drouot à La Fère (02).

crise. Un plan d'actions à enjeux locaux et nationaux va ensuite être mené. **L'Entente** est intervenue pour présenter les caractéristiques géographiques et hydrologiques du territoire, et **a signalé le développement d'un nouvel outil destiné aux acteurs de la gestion de crise qui sera mis à disposition des maires à l'automne prochain**. La réflexion sur la gestion des cours d'eau, du ruissellement et du pluvial sur ce territoire pilote a été impulsée par le Préfet de l'Aisne et a fait l'objet d'une charte qui a été signée le 13 octobre 2023.

Digue de Marizelle

La troisième phase de travaux de confortement de la digue de Marizelle,



Finalisation du battage de palplanches.

située dans l'Aisne, a pris du retard en raison des fortes précipitations de cet hiver. Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage de Voies navigables de France, portent sur la finalisation du battage de palplanches. Le transfert de l'ouvrage à l'Entente aura lieu lorsque les travaux seront terminés.

Le dossier de classement de la digue de Marizelle a été déposé le 5 décembre 2023 auprès des services de l'État. Il est en cours d'instruction.

Digue de Chauny

Le dossier de classement de la digue de Chauny a été déposé fin février 2024 auprès des services de la DREAL Hauts-de-France. Il est en cours d'instruction. Une convention de mise à disposition est en cours de rédaction avec Voies Navigables de France. Des travaux de confortement ont été définis dans le cadre d'un avant-projet par un bureau d'études agréé pour un montant de 700 000€ HT.

Oise moyenne

Appilly

Point d'étape sur les futurs projets de protection

Le 20 décembre, les services de l'Entente accompagnés par le bureau d'études Hydratec ont rencontré les élus de la commune ainsi que les délégués à l'Entente pour la Communauté de communes du pays Noyonnais, Thibaut Delavenne et Philippe Basset, afin de présenter l'avancée des projets pour limiter les inondations en cas de crues de l'Oise dans Appilly.



Réunion du 20 décembre à Appilly (60).

La commune a été frappée par deux inondations successives, en février 2020 et 2021. Après l'arrêté préfectoral pris en janvier 2023 autorisant la fermeture d'une vanne du siphon de Manicamp à chaque saison hivernale, ce sont maintenant des **aménagements complémentaires** qui sont préconisés.

L'étude pour la **construction d'un muret en périphérie de l'usine Framimex** pour bloquer les eaux provenant d'Abbécourt et qui rejoignent celles du Grand Ru a été présentée. La fermeture du système serait assurée par un retour en direction de la voie ferrée, sur une emprise assez large qui écarte tout risque de mise en charge

de la voie. Une zone compensatoire d'une capacité de 17 000 m³ d'eau environ reste à trouver. Des études géotechniques auront lieu au cours du printemps sur le site du futur système d'endiguement.

Pour faire suite à l'autorisation de Voies Navigables de France, une consultation a été lancée fin 2023 afin de mener une **étude pour la création d'une seconde brèche dans le canal**. Celle-ci a été attribuée mi-février au bureau d'études Hydratec pour un montant de 28 210 € HT pour une durée de 6 mois.



Une **lettre d'information** a été distribuée en février à l'ensemble des **habitants de la commune** pour les informer de l'avancée des projets de protection.

PAPI Verse

Les travaux des barrages se poursuivent



Chantier à Berlancourt le 5 décembre.

Sur le site de **Berlancourt**, le tassement des remblais de la partie sud est en cours. Les travaux reprendront au printemps à la fin de cette première phase.

À **Beaugies-sous-Bois**, le chantier débutera au cours du printemps dès que les niveaux d'eau le permettront. Ils porteront sur la déviation du cours d'eau et la réalisation du remblai.

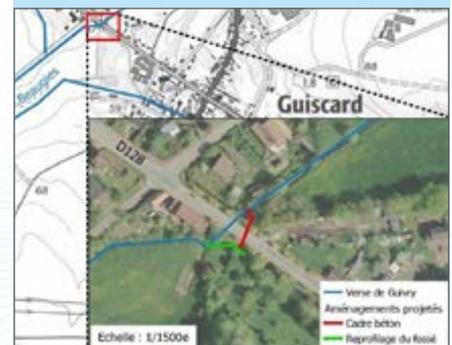
Une **lettre d'information a été distribuée**, début janvier, aux habitants des deux communes. L'Entente les informera régulièrement de l'avancée des travaux.



[EN BREF]

Guiscard

Un bras de décharge de la Verse va être créé rue **Hélène Versepujy** à Guiscard. Les travaux débuteront courant juin. Une réunion publique aura lieu fin mai pour informer les riverains concernés sur les travaux à venir.



Pays noyonnais

Une approche transversale des compétences pour agir efficacement

L'Entente compétente en termes de prévention des inondations, de gestion du ruissellement et de gestion des milieux aquatiques sur le pays Noyonnais poursuit son travail d'identification des problématiques sur ce secteur pour proposer des solutions les plus efficaces.

Secteur Grandrû, Mondescourt et Appilly



Inondations à Mondescourt (60) lors d'un orage violent le 8 juin 2007.



Coulées de boue à Appilly (60) le 6 mars 2024.

L'Entente a lancé une étude, au cours de l'été 2023, sur le secteur de Grandrû, Mondescourt et Appilly concernant le bassin versant du Grand Ru (cours d'eau). Ces trois communes ont été fortement touchées par les **violents orages de juin 2007**, puis régulièrement impactées ces dernières années par des **coulées de boue**. L'Entente a rencontré les maires et les exploitants agricoles pour établir un premier état des lieux et recenser les actions à prévoir. Un diagnostic technique est en cours de réalisation.

Les problématiques sur ce secteur sont multiples : coulées de boue, débordement de cours d'eau, et qualité des milieux aquatiques. Les solutions devront porter en partie sur la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce pour freiner et filtrer les coulées de boue. Les travaux en termes de Gestion des milieux aquatiques consisteront à redonner un écoulement suffisant du cours d'eau pour éviter son débordement.



Diagnostic du ru de Bellefontaine (60) le 20 mars.

Diagnosics des rus de Grand Ru et de Bellefontaine

Le service Environnement a parcouru plus de 20 km du ru de **Grand Ru et de ses affluents** pour établir un diagnostic de terrain. Un second diagnostic est en cours de réalisation sur le **ru de Bellefontaine**.

Ces états des lieux permettent de cartographier les secteurs et d'établir une base de données pour **identifier les potentielles pistes de travaux de restauration et programmer l'entretien des cours d'eau**. Les

diagnostics s'inscrivent dans l'élaboration du PPRE (**plan pluriannuel de restauration et d'entretien**) qui est associé à une DIG (déclaration d'intérêt général). Les dossiers seront déposés en fin d'année auprès des services de l'État en vue des futurs travaux d'entretien et de restauration sur les parcelles privées pour retrouver un bon état écologique des cours d'eau.

Sensibilisations scolaires à la biodiversité

Le 25 mars, le service Environnement de l'Entente Oise-Aisne a donné rendez-vous aux élèves de CE2, de l'**école Charles Perrault de Noyon**, sur la zone humide située à Pont-l'évêque (60), et le 3 avril à Varesnes pour des **élèves du collège Louis Pasteur de Noyon**.

Durant ces sorties nature, l'équipe a expliqué le fonctionnement du grand cycle de l'eau, le phénomène des crues et l'importance de préserver les zones humides. Les élèves ont pu observer les petites bêtes

qui vivent dans ces milieux et poser leurs questions. Victor Givois, artiste en résidence à Noyon, était également présent en vue de réaliser un travail sur le thème de la vallée de la Verse avec les élèves.

L'Entente est compétente sur le pays Noyonnais en termes de prévention des inondations, de gestion du ruissellement et de gestion des milieux aquatiques. Cette sortie s'inscrit au titre des actions de sensibilisation sur ces trois thématiques.



Sensibilisation à la biodiversité à Varesnes avec les élèves du collège Louis Pasteur de Noyon (60).

Oise moyenne

Crisolles

Efficacité et réactivité de l'Entente pour éviter une inondation



L'Entente a réalisé des travaux d'urgence pour déboucher une partie du ru de Crisolles (60) qui débordait sur une parcelle agricole et menaçait d'impacter une habitation ainsi qu'une station d'épuration.



Création d'un chenal pour favoriser les écoulements à Crisolles (60).

Alerté par les deux agriculteurs exploitants concernés et par **Gérard Delanef**, maire de la commune, le service Environnement de l'Entente Oise-Aisne a sollicité une autorisation de travaux d'urgence auprès de la DDT de l'Oise qui a été très vite accordée au vu de la situation de menace de bien public.

Les travaux, qui ont été réalisés du 22 au 26 février, ont consisté à recréer un chenal d'écoulement de l'eau. Plusieurs facteurs ont occasionné le débordement du cours d'eau : la sédimentation et la végétalisation du fond du ru limitant les écoulements, le ruissellement sur la parcelle agricole dû aux fortes précipitations du mois de février, et la présence de galeries de ragondins dans la berge dévoyant totalement le ru dans les parcelles agricoles adjacentes.

[EN BREF]

Visites de terrain

Plusieurs visites de terrain ont eu lieu à la demande de Philippe Basset, Vice-président de la Communauté de communes du pays Noyonnais.

Une rencontre a eu lieu le 26 septembre à Baboeuf et Béhéricourt pour échanger autour de débordement de cours d'eau sur ce secteur.

Une visite a eu lieu le 21 novembre dans la commune de Grandrû en présence des élus locaux, des services de l'EPCI, des exploitants agricoles et des représentants de la FDSEA pour établir un état des lieux des parcelles régulièrement inondées.

Comité de pilotage du CTEC

L'Entente a participé au comité de pilotage du CTEC (contrat de territoire eau et climat) Oise moyenne, le 25 mars à Chauny. Chaque acteur a présenté un bilan de ses actions réalisées en 2023 et les perspectives à venir. L'Entente a présenté ses programmes d'actions en cours concernant la GEMA et le ruissellement.

Bassin de la Verse

Projets d'entretien et de restauration de cours d'eau

Le périmètre d'action de la compétence GEMA s'est élargi au 1^{er} février 2024. Suite à la dissolution du syndicat intercommunal du bassin de la Verse, l'Entente a repris en gestion les travaux d'entretien et les études en cours.

Les programmes d'entretien prévus en 2024 portent sur l'entretien de la Verse. Plusieurs tronçons sont concernés : à Noyon sur 3,3 km, de la ferme de l'étang de Bœuf à Beaugies-sous-Bois au terrain de football à Guiscard sur 2,5 km, et à Sempigny sur 380 m. L'entretien consiste à élaguer les arbres, retirer les embâcles, ... Une recharge en gravier sera effectuée sur la Mève au niveau de Beaurains-lès-Noyon/Genvry.

Deux études sont en cours de réalisation sur le bassin. La première porte sur un tronçon de la Verse sur le secteur de Beaurains-lès-Noyon. Le bureau d'études Ingetec, mandaté par l'ancien syndicat de la Verse, le 18 septembre 2023, a rendu son diagnostic au mois de mars. L'objectif est de réaliser des travaux de restauration écologique du cours d'eau sur 1,1 km par reméandrage et remise partielle dans son ancien lit sinueux pour rejoindre la partie du cours d'eau reméandré en 2019 par la Fédération de pêche de l'Oise. Le projet s'inscrit dans le cadre du CTEC (contrat de territoire eau et climat).

Une étude lancée en 2021 menée par le bureau d'études Sinbio est en cours de réalisation en vue d'effectuer une restauration écologique de la Mève sur 1,3 km par reméandrage et



Lit actuel rectiligne et sur-élargi de la Verse à Beaurains-lès-Noyon (60).

remise en eau du cours d'eau dans son ancien lit sinueux. Pour ce faire, un inventaire faune/flore a été lancé le 7 juin 2023 mené par le bureau d'études Naturagora. Les dossiers réglementaires seront déposés courant 2025 et une phase de concertation avec les propriétaires sera effectuée cette même année.

Pays noyonnais

Limiter les coulées de boue

L'Entente mène différentes actions pour limiter le ruissellement sur le territoire du pays Noyonnais.

Noyon

Pour faire suite aux coulées de boue qui ont impacté le quartier de Tarleffesse à Noyon (60) durant l'été 2023, l'Entente a rencontré les exploitants agricoles du secteur pour échanger avec eux sur



Coulées de boue à Tarleffesse (Noyon - 60) le 24 août.

les solutions les plus efficaces à mettre en place. Un réaménagement foncier étant en cours sur le Noyonnais dans le cadre du projet du Canal Seine-Nord Europe, les services de l'État ont été contactés pour échanger sur les possibilités de prise en compte de l'implantation future des aménagements dans ce dossier. L'Entente est également en discussion avec les services du Département de l'Oise pour aménager un fossé avec des redents sur le bas-côté de la D 558 (sortie de Noyon en direction de Genvry), via une convention.

Genvry

La commune est impactée régulièrement par des ruissellements. Une étude de faisabilité va être lancée pour améliorer les écoulements et limiter les inondations.

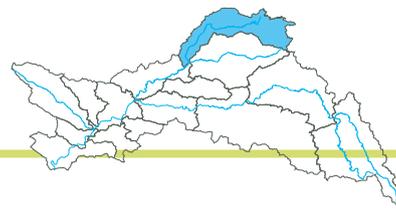
[EN BREF]

Une rencontre a eu lieu sur le terrain avec les élus des communes de **Beurains-lès-Noyon, Sermaize, Beaugies-sous-Bois, et Bussy** pour échanger sur les problématiques ruissellement.

L'Entente a effectué l'**entretien des haies** implantées sur le secteur de **Guiscard/Quesmy** pour limiter les coulées de boue.

La **Communauté de communes du pays Noyonnais** a sollicité l'Entente pour **recenser les aménagements de lutte contre le ruissellement existant sur le territoire**. À ce titre, l'équipe s'est rendue à Suzoy, fin février, pour s'assurer que les bassins aménagés sur la commune depuis plusieurs années participaient à la gestion du ruissellement. Après étude du terrain, elle a émis un avis favorable à la reprise en gestion de ces bassins, et est en cours de collecte des éléments techniques.

Oise amont



Hirson

Présentation du dispositif Inond'action aux habitants

Une trentaine de personnes ont participé à la réunion publique de présentation du dispositif Inond'action qui s'est tenue le 15 février en présence de **Jean-Jacques Thomas**, Maire de la commune, et de ses adjoints. À l'issue de la réunion, **huit personnes se sont inscrites à la prochaine session de diagnostics**.



Réunion publique organisée à l'invitation de Jean-Jacques Thomas, Maire d'Hirson (02).

Point d'avancement de l'étude de faisabilité

L'Entente a rencontré les élus d'**Hirson** et d'**Anor** (02), le 15 février, pour présenter l'état d'avancement de l'étude de faisabilité sur le secteur amont du bassin versant de l'Oise. Une première phase de levés bathymétriques et topographiques a été réalisée fin 2023 par l'entreprise INGEO et sera finalisée au printemps. L'objectif sera d'établir un **programme de travaux pour protéger les habitants d'Hirson, d'Anor et de Saint-Michel** des crues en complément des aménagements déjà effectués.

Oise amont

Hirson

Suivi du plan de gestion des mesures compensatoires des seuils

Le 14 février, le comité de suivi du plan de gestion des mesures compensatoires s'est réuni à Hirson (02) en présence des services de l'Entente, du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, du CPIE des Pays de l'Aisne, du Syndicat de rivières (SIABOA), de la Communauté de communes des Trois rivières, de la Fédération de pêche de l'Aisne, de la commune d'Hirson, et de Thiérache Sport Nature. L'objectif était de faire un point sur les différentes actions menées en 2023 et d'échanger sur les projets à venir.



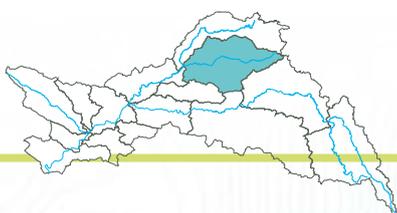
Réunion de suivi du plan de gestion des mesures compensatoires des seuils à Hirson (02).

Il a été souligné l'**effet bénéfique du dérasement* des seuils à Hirson** (02) sur l'amélioration de la qualité piscicole et de la continuité écologique de la rivière Gland sur ce secteur. Les pêches d'inventaire effectuées par la Fédération de pêche de l'Aisne ont permis d'identifier la présence de **sept espèces d'intérêt patrimonial**, dont le retour du Spirlin et de l'Ombre commun. Treize espèces ont été observées sur le secteur du Pré-Patou, zone de compensation des travaux d'Hirson, à Saint-Michel.

À la suite des crues successives, il a également été observé un **abaissement des niveaux d'eau** au niveau de l'ancien seuil Pasteur à Hirson par rapport à des crues similaires enregistrées avant son dérasement.

Pour rappel, l'Entente a réalisé le dérasement des seuils Pasteur et Moulin vert à Hirson (02) fin 2019, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Cette opération visait à rétablir la continuité écologique et sédimentaire de la rivière, et à baisser sensiblement le niveau de l'eau en cas de crues dans Hirson.

*suppression totale des seuils



Serre



Brière de Marcy (02).

Opération d'entretien de la brèche de Marcy

L'Entente a repris l'ouvrage de la Brèche de Marcy à Marle (02) en gestion depuis le mois de juin 2023 et a entrepris des travaux de restauration hydraulique et électrique. Le prestataire Boma hydraulique a été mandaté pour déposer et réviser le vérin hydraulique. L'opération aura lieu lorsque les niveaux d'eau le permettront.

[EN BREF]

Bucilly et Martigny

L'Entente a rencontré une vingtaine d'exploitants agricoles pour convenir d'un programme d'aménagements en vue de limiter le ruissellement sur ce secteur. Des relevés topographiques ont été effectués et les conventions tripartites entre l'Entente, les exploitants et les propriétaires sont en cours de signature pour valider les 12 aménagements prévus. La Demande d'intérêt général (DIG) est en cours de rédaction.

Guise



Inspection de la digue de Guise (02) le 9 février.

L'Entente a finalisé les visites d'inspection du système d'endiguement de Guise avec le bureau d'études ISL en vue de constituer le dossier de classement. Les dernières visites, des 8 et 9 février 2024, ont permis d'observer le système d'endiguement en crue. À ce jour, une quarantaine de conventions ont été signées avec les propriétaires privés. Une étude parcellaire, dans la perspective d'installer une servitude, sera réalisée afin de faciliter l'accès au système d'endiguement.

Barrages de l'Entente

Les arrêtés préfectoraux de classement des barrages de Proisy et Montigny-sous-Marle (02) ont été signés le 29 mars 2024 par le Préfet de l'Aisne.

Bassin de la Serre

L'Entente a été choisie pour conduire l'émergence d'un SAGE du bassin de la Serre

Le Préfet de l'Aisne a consulté les différents acteurs et notamment les EPCI du périmètre en vue de confier l'émergence du SAGE du bassin de la Serre à l'Entente. Les collectivités concernées ne se sont pas opposées à cette proposition. L'émergence d'un SAGE sur ce bassin est inscrite aux objectifs prioritaires de la Préfecture et sera évaluée par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. L'objectif affiché est une élaboration et une mise en œuvre à l'horizon 2027.

La phase d'émergence permet d'estimer la pertinence de la démarche SAGE dans le bassin versant délimité et de constituer un dossier préliminaire de communication et de consultation. Elle est essentielle pour poser les bases du SAGE : ses enjeux, son périmètre, ses acteurs. Un groupe de pilotage informel rédige un dossier préliminaire, avec l'appui des services de l'État (DREAL, services de police de l'eau, Agence de l'eau, ...).

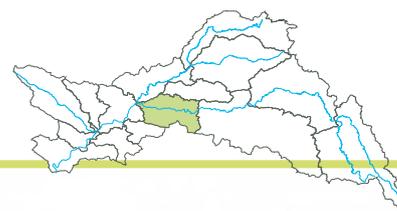
Les études et étapes nécessaires à l'émergence du SAGE seront réalisées en interne. C'est pourquoi, l'Entente a lancé un appel à candidature pour un poste d'animateur afin de répondre à cette mission. Le poste sera basé à Marle (02).

Dans le contenu, après une présentation succincte du territoire, des différents usages de la ressource en eau, des enjeux identifiés suite au diagnostic et des attentes et motivations des acteurs du territoire, ce dossier présente l'opportunité, les intérêts et la plus-value de la mise en place d'un SAGE sur le bassin versant. Support de communication et de concertation, il vise à informer les acteurs du bassin et les décideurs du bien-fondé de la démarche. Il présente le contexte général et la proposition argumentée de délimitation du périmètre du SAGE.

Le dossier est ensuite transmis au Préfet et soumis à la consultation des collectivités et du comité de bassin. Cette étape s'achève à la signature de l'arrêté préfectoral (ou inter-préfectoral) de délimitation du périmètre.



Aisne aval



Lisières de l'Oise

Limiter les coulées de boue

L'Entente mène différentes actions pour limiter le ruissellement sur le territoire des Lisières de l'Oise.

Attichy

La concertation avec les exploitants agricoles est en cours. L'Entente prépare le dépôt de la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG). Une réunion sera prochainement organisée avec la commune pour informer la population et présenter les aménagements.

Berneuil-sur-Aisne

Les travaux qui portent sur l'installation de haies sur billon (talus), d'une noue et de merlons seront réalisés fin 2024 sur des terrains communaux.

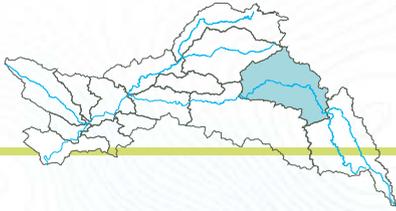
Nampcel

Une entreprise a été retenue pour effectuer la localisation précise des réseaux avant de pouvoir lancer les travaux de création d'une noue d'infiltration.

[EN BREF]

Attichy

Le dossier de classement de la digue d'Attichy a été déposé avant le 30 juin 2023. Il est en cours d'instruction par les services de l'État.



Aisne moyenne

Bassin de la Vaux

Système d'alerte pour anticiper la gestion de crise

L'Entente poursuit son travail de développement de systèmes d'alerte destinés à la population sur les sous-bassins versants de l'Oise et l'Aisne pour anticiper les crues des petits cours d'eau.

Un premier modèle hydrologique et hydraulique a été réalisé sur le bassin de la Vaux dans les Ardennes. Le travail réalisé en régie au cours de l'année 2023, portait sur l'identification des éléments impactant les écoulements et les enjeux inondés lors des crues passées. Une rencontre a eu lieu avec **Ludovic Bugnet**, Maire de la commune d'Écly, qui a transmis des informations sur les crues

historiques. Une modélisation hydraulique a été réalisée en injectant des données de pluie observées issues de Météo France.

Deux seuils d'alertes ont été définis (prudence et avéré) et seront proposés aux communes concernées courant 2024. Puis **les habitants pourront s'inscrire gratuitement au système d'alerte par SMS.**

Exemple de modélisation réalisée pour la commune de Wasigny (08). Un débit du cours d'eau à 25m³/s a été intégré au modèle hydraulique pour observer les principales zones inondées et la direction des écoulements.



La méthodologie de ce travail va être appliquée à d'autres territoires, notamment sur le **bassin du Ton** au cours de l'année 2024.

EN SAVOIR +
sur l'étude hydrologique et hydraulique pour la mise en place d'un système d'alerte inondation sur le bassin versant de la Vaux.



[EN BREF]

Attigny et Vrizey (Vouziers)

Le dossier de classement de la digue d'Attigny a été déposé fin novembre 2023, et celui de Vrizey a été déposé fin février 2024. Ces deux systèmes ne nécessitent pas de travaux, et les conventions avec Voies Navigables de France sont en cours de rédaction.



Affaissement d'une partie du rideau de palplanches de la digue d'Attigny (08) le 29 février.

En raison de la crue de l'Aisne fin février, une partie du rideau de palplanches de la digue d'Attigny s'est affaissée. Alertée par VNF, l'équipe de l'Entente s'est rendue sur place le 6 mars pour constater les désordres. Après analyse, il s'avère que l'affaissement ne remet pas en cause la stabilité de l'ouvrage.

Rethel

Le dossier de classement de la **digue du Gingembre** qui a été déposé avant le 30 juin 2023, a fait l'objet des premiers retours des services instructeurs.

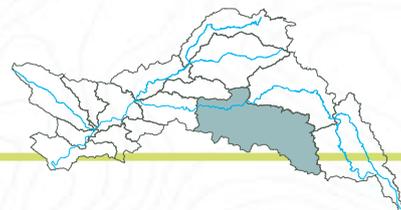
En revanche, la digue de la **Promenade des Isles** ne sera ni classée ni reprise par l'Entente car elle ne protège aucune habitation. Puisqu'elle ne présente pas de danger de rupture ni de risque pour la sécurité publique, les services de l'État ne demanderont pas sa suppression.

La **digue des Cavaliers**, ouvrage domanial, a fait l'objet d'une convention avec la préfecture des Ardennes qui a été signée le 17 janvier 2024. Les travaux envisagés dans l'avant-projet de l'étude de danger consistent à mettre en place une tranchée filtrante pour éviter les risques d'érosion dans l'ouvrage provoqués par les racines des arbres. Le coût de l'opération est estimé à 300 000 € HT subventionné à hauteur de 80 % par l'État.



Digue des Cavaliers à Rethel (08).

Aisne Vesle Suippe



[EN BREF]

Aizelles

L'Entente a réceptionné l'arrêté de DIG (Déclaration d'intérêt général) le 16 octobre 2023. Le lancement de la consultation des entreprises a eu lieu fin mars. Les travaux qui portent sur l'élargissement du ru de Fayau dans la commune débiteront à l'automne et dureront jusqu'au printemps 2025. Le coût de l'opération est estimé à 710 500 € HT.

Condé-sur-Suippe

Le système d'endiguement de la commune ne peut pas être classé. En effet, lors de la dernière crue de février, il a été constaté par le bureau d'études agréé en charge de l'étude de danger des remontées de nappe dans la zone protégée alors que cette dernière doit être hors d'eau. L'ouvrage étant contourné par la rivière en cas de forte crue, ne présente pas de risque de rupture pour la population. C'est pourquoi, les services de l'État ne demanderont pas sa suppression. La mise en place d'un clapet sur la digue des champs est à l'étude pour favoriser les écoulements.

Saint-Thomas

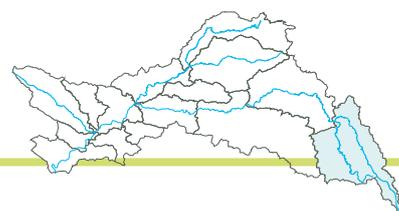
Le bassin aménagé sur la commune de Saint-Thomas (02) par l'Entente en 2023 a bien retenu les eaux à la suite des fortes pluies qui ont eu lieu en février. L'aménagement a permis de protéger les maisons de l'inondation.

Les trois arbres prévus dans le cadre de la réalisation des travaux ont été plantés le 21 mars 2024 finalisant ainsi le chantier.



Remplissage du bassin de retenue à Saint-Thomas (02) lors des fortes précipitations du 24 février.

Aisne amont Aire



Bassin de l'Aire

Des études pour limiter les coulées de boue

Bassin versant des sources de l'Aisne

L'Entente a effectué une visite de terrain le 22 janvier, à **Rembercourt-Sommaise**, **Vaubecourt**, et **Pretz-en-Argonne** en présence du technicien du SMAVAS (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure), pour établir un premier état des lieux de la problématique ruissellement rencontrée sur ce bassin. L'analyse de ce secteur s'inscrit dans le CTEC (contrat de territoire eau et climat) Aisne amont.



Coulées de boue à Sommaise (55) le 22 janvier.

Étude des sous-bassins de l'Aire

Les diagnostics réalisés par la Chambre d'agriculture de la Meuse sont en cours de finalisation. Une trentaine d'exploitants agricoles ont été rencontrés pour réaliser le diagnostic d'érosion des sols agricoles, et un rapport personnalisé leur sera transmis.

[EN BREF]

Organisation de la GEMAPI sur le bassin

Une réunion a eu lieu le 8 février avec **Martine Aubry**, présidente de la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne, **Christian Weiss**, délégué à l'Entente pour la Communauté de communes et les maires des communes situées sur le périmètre du SMAVAS pour la compétence prévention des inondations, pour aborder la différence des offres de services proposées par le SMAVAS et l'Entente sur le bassin, l'objectif étant d'harmoniser cette offre.

Retour sur les points marquants des Comités syndicaux

Les élus se sont réunis le 1^{er} février et le 28 mars à Laon à l'invitation de Gérard Seimille, Président de l'Entente Oise-Aisne. Retrouvez ci-dessous les sujets approuvés par l'assemblée.



Comité syndical du 1^{er} février à l'Hôtel du Département à Laon (02).

Session du 1^{er} février

Présentation du débat d'orientation budgétaire.

- > Gestion des milieux aquatiques : programme de restauration et d'entretien sur Grandru et Ru de Bellefontaine et poursuite des actions engagées par le syndicat de la Verse.
- > Mise en place de l'éco-pâturage sur deux sites pilotes, Les Prés de Mesne (02) et la ZAC Paris Oise (60).
- > Valorisation environnementale de la zone humide du bassin des Pâtis à Pontoise (95) avec remise en état de la zone.
- > Poursuite de la mise à niveau de l'ouvrage de la Brèche de Marcy à Marle (02), retrait des arbres dans la digue béton à Creil (60).
- > Poursuite de la réalisation des ouvrages de Beaugies-sous-Bois (60) et Berlancourt (60) et création d'un bras de décharge rue Hélène Versepuy à Guiscard (60).
- > Achèvement de l'étude relative à la reconquête des zones d'expansion des crues.
- > Premiers travaux de mise en conformité des systèmes d'endiguement.
- > Études de protection pour la commune d'Appilly (60).
- > Études du deuxième déversoir de la Nonette (60).
- > Différentes études et travaux de gestion du ruissellement pour le département du Val d'Oise, de la Meuse, les communautés

de communes des Lisières de l'Oise (60), des Trois rivières (02) et du pays Noyonnais (60).

Par ailleurs, **le président a proposé une baisse de 8 % sur le montant de la cotisation Prévention des inondations et ruissellement à partir de 2024**. En effet, la gestion rigoureuse de la structure a permis de dégager des marges de manœuvre et permet ainsi, dans une période inflationniste difficile pour les collectivités, d'atténuer la hausse de leurs charges globales.

Session du 28 mars

> **Approbation à l'unanimité du budget primitif 2024 actant une baisse de cotisation de 8 % pour les adhérents** (sauf pour la compétence animation/concertation) en prenant en compte l'actualisation des populations (données INSEE). **La contribution Prévention des inondations passe ainsi de 2,88 €/habitant à 2,65 €/habitant.**

L'Entente poursuit ainsi sa mission au service de ses membres dans un souci de gestion optimisée.

- > Abondement du fonds d'indemnisation agricole (protocole signé pour indemniser la profession agricole en cas d'activation des ouvrages en cas de crue).
- > Approbation de la section d'investissement à hauteur de 9,14 millions d'euros,

dont 3,9 millions pour des autorisations de programmes (travaux à Aizelles (02), études et travaux pour le système d'endiguement de la ZI Nord de Compiègne (60), études de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie (60), travaux des ouvrages de Beaugies-sous-Bois (60) et Berlancourt (60).

- > Approbation du budget consacré à la gestion du ruissellement (couloirs de boue) à hauteur de 458 000 €.
- > Poursuite de l'expérimentation RESISCORE en partenariat avec l'association Résiliances, pour 20 entreprises supplémentaires afin de leur permettre d'évaluer leur niveau de préparation aux risques avec un focus sur le risque d'inondation.

EN SAVOIR +
Consultez
les délibérations
adoptées



La collectivité

Bienvenue à l'Entente Oise-Aisne



Daniel Arbogast

a rejoint l'équipe Environnement située à Noyon sur le Campus INOVIA en tant que technicien rivières et milieux aquatiques le 1^{er} février. Son arrivée fait suite au transfert de la compétence GEMA (gestion des milieux aquatiques) à l'Entente par la Communauté de communes du pays Noyonnais et le Syndicat intercommunal du bassin de la Verse. Le syndicat ayant été dissous par arrêté préfectoral, Daniel Arbogast, a rejoint l'équipe de l'Entente.



DÉCOUVREZ SON PARCOURS
ET SES MISSIONS

Marco Debiève

a intégré l'Entente Oise-Aisne le 4 mars en tant qu'ingénieur chargé de la modélisation hydraulique pour renforcer l'équipe dans ce domaine de compétence.



DÉCOUVREZ SON PARCOURS
ET SES MISSIONS



Nouvelle stagiaire : Auriane Barbot

a rejoint l'équipe Environnement située à Noyon sur le Campus INOVIA dans le cadre de son stage en master pour une durée de trois mois.



DÉCOUVREZ SON PARCOURS
ET SES MISSIONS



**L'Entente Oise-Aisne recrute
pour les besoins de ses services :**

**Deux ingénieur(e)s ouvrages et digues
Un(e) directeur(rice) exploitation et ouvrages
Un(e) animateur(rice) PAPI de la Vallée de l'Oise**

**CONSULTEZ
LES OFFRES
EN LIGNE**



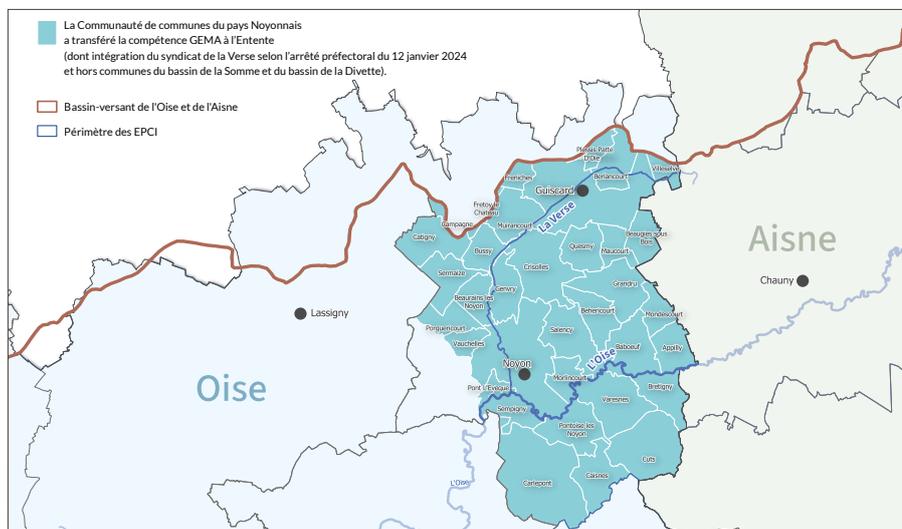
La collectivité

Le syndicat intercommunal du bassin versant de la Verse intègre l'Entente

Par arrêté interpréfectoral en date du 12 janvier 2024, les préfets de l'Oise et de l'Aisne ont validé les statuts de l'Entente actant l'adhésion emportant la dissolution du syndicat intercommunal du bassin versant de la Verse avec transfert de la compétence Gestion des milieux aquatiques à compter du 1^{er} février 2024.

De ce fait, les collectivités membres dudit syndicat deviennent membres de l'Entente de plein droit. La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et la Communauté de communes du pays Noyonnais étaient déjà membres de l'Entente. La Communauté de communes du pays des Sources intègre la gouvernance de l'Entente pour les quatre communes situées dans le bassin versant de la Verse. Cependant, après délibération, la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et la Communauté de communes du pays des Sources ont préféré retirer cette compétence de l'Entente. Seule la Communauté de communes du pays Noyonnais, hors bassin de la Divette, est désormais gérée par l'Entente pour la compétence Gestion des milieux aquatiques.

Pour rappel, la Communauté de communes du pays Noyonnais a déjà transféré la compétence Gestion des milieux aquatiques pour les communes situées à l'est de son territoire. L'Entente peut ainsi mener des programmes **Gestion des milieux aquatiques sur la quasi-totalité de la Communauté de communes du pays Noyonnais et ce, en complément des compétences Prévention des inondations et Ruissellement également exercées par l'Entente pour l'intercommunalité.**



[ÉTUDES DE L'ENTENTE]

L'Entente Oise-Aisne publie les études réalisées au titre de ses actions de programmes.

Retrouvez les études des projets dans la rubrique « Documentation » du site Internet de l'Entente sur oise-aisne.net



Les dernières études déposées portent sur le **Projet Longueil II, les ouvrages hydrauliques de la Verse, et l'étude de danger du système d'endiguement de la RD 932 de Clairoux à Margny-lès-Compiègne.**



AGENDA Comité syndical

**11 juin 2024
à 9h30**

Conseil départemental
de l'Aisne Rue Paul Doumer
02000 LAON



Établissement public territorial de bassin

11 cours Guynemer / 60200 COMPIÈGNE

Tél : 03 44 38 83 83 / entente@oise-aisne.fr

Directeur de la publication :
Gérard Seimbille

Directeur de la rédaction :
Jean-Michel Cornet

Rédaction :
Véronique Poix / Laurène Deslaurier

Conception graphique :
Service communication
de l'Entente Oise-Aisne

Crédits photos :
Entente Oise-Aisne
sauf mention contraire

Photo de couverture
L'Oise en crue à Guise (02)
le 9 février 2024.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ
DE L'ENTENTE
oise-aisne.net



REJOIGNEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

